

# Protocole Pilote

---

*Championnat de France des Rallyes 2012*

- **Pilotes engagés dans le Championnat de France des Rallyes 2012 :**
- **Championnat Pilote**
  - **Championnat Junior**
  - **Classement Promotion : Trophée MICHELIN**

## **MODALITES D'ENGAGEMENTS**

L'inscription au Championnat de France des Rallyes 2012, pilote, junior et au classement promotion (Trophée MICHELIN), implique au delà du respect de la réglementation différents engagements de la part des pilotes et copilotes.

L'objectif commun est de valoriser l'image du Championnat de France des Rallyes.

Le non respect de ces engagements exposera les personnes concernées à différentes sanctions, précisées ci-après.

### **Rappel :**

Seule l'inscription à un championnat ou une catégorie promotionnelle permet d'y être classé et de bénéficier des dotations spécifiques.

L'inscription doit être faite auprès de la FFSA, au plus tard 21 jours avant la date du rallye concerné. Cette inscription n'est prise en considération qu'à partir du moment où les droits d'inscription sont joints à la demande.

## **CODE DE BONNE CONDUITE**

De par son comportement, le pilote inscrit au Championnat de France des Rallyes 2012, ou au classement promotion ne pourra en aucun cas, que ce soit par son comportement ou ses déclarations nuire à la bonne image de la FFSA, ses différents représentants, ou à l'organisateur du rallye concerné.

A ce titre, le pilote, ou son employeur (représenté par le Team manager) dans l'hypothèse où le pilote est employé par un constructeur est le garant de la bonne conduite de l'ensemble de son équipe présente sur le terrain pendant la durée du rallye.

Ils rendent compte auprès de la FFSA des événements contraires au code de bonne conduite s'étant produits.

## **RECONNAISSANCES**

Le pilote s'engage à respecter scrupuleusement la réglementation en vigueur. L'avenir des rallyes en dépend. Toute infraction constatée sera sévèrement sanctionnée.

## **PRESENCE ET ENGAGEMENTS**

### **Présentation du Championnat de France des Rallyes 2012**

La FFSA pourra organiser une présentation du Championnat de France des Rallyes 2012 entre février et mars 2012. Les pilotes invités par la FFSA à cette opération de promotion devront être obligatoirement présents. Ils seront informés 15 jours avant la date de réalisation.

Toutefois, une dispense pourra être demandée à la FFSA par le pilote et/ou son employeur. La FFSA s'engage à examiner de manière raisonnable la dite demande, et à autoriser cette dispense dans tous les cas où la présente disposition serait contraire à un autre engagement du pilote et/ou de son employeur, résultant notamment du contrat liant ledit pilote à son employeur.

## **Opérations de promotion hors rallyes du Championnat de France des Rallyes 2012**

Des opérations de promotion, ayant pour objectif de valoriser le Championnat de France des Rallyes 2012 pourront être réalisées par la FFSA. Les pilotes invités par la FFSA devront être obligatoirement présents, et seront informés 15 jours avant la date de réalisation.

Toutefois, une dispense pourra être demandée à la FFSA par le pilote et/ou son employeur. La FFSA s'engage à examiner de manière raisonnable la dite demande, et à autoriser cette dispense dans tous les cas où la présente disposition serait contraire à un autre engagement du pilote et/ou de son employeur, résultant notamment du contrat liant ledit pilote à son employeur.

## **Opérations presse rallye du Championnat de France des Rallyes 2012**

La FFSA se charge d'organiser sur le lieu de l'épreuve un déjeuner ou une conférence de presse avant chaque rallye. A cette occasion, les pilotes invités, prévenus 8 jours avant la date de réalisation devront être obligatoirement présents.

### **Salle de presse à la fin du rallye**

Les 3 premiers pilotes classés de l'épreuve se rendront en salle de presse au plus tard 30 minutes après la fin du rallye pour répondre aux journalistes.

### **Animation espace dédicace**

Un espace dédicace sera matérialisé sur chaque rallye du Championnat de France. Les pilotes invités par la FFSA, prévenus 8 jours avant la date de réalisation, devront obligatoirement être présents avec éventuellement du matériel promotionnel (posters, cartes dédicaces, ...). Les sessions seront organisées selon des tranches maximales de 30 minutes par journée.

### **Identification et marquage**

#### **a/ Combinaisons**

Le pilote inscrit au Championnat ou au classement Promotion, et son co-pilote porteront sur leur combinaison un marquage 'Championnat de France des Rallyes'. La FFSA fournira aux personnes concernées le logo permettant la réalisation de ce marquage par le fabricant de combinaisons.

La dimension de cet espace est de 15 x 5 cms. Il se situe au dessus de la ceinture côté gauche pour la saison 2012, sous réserve que cet emplacement n'ait pas été préalablement accordé par le pilote et/ou son employeur à tout autre partenaire. Dans ce cas, les parties concernées trouveront un emplacement de substitution.

### **Disponibilité spécifique annuelle : 1 journée**

Durant l'ensemble de la saison 2012, le pilote inscrit en Championnat de France des Rallyes se met à la disposition de la FFSA (qui travaillera sur ce sujet avec le Comité Régional concerné) pour une journée de présence, permettant de valoriser une action de formation ou de promotion.

Le pilote, et le copilote concernés seront prévenus 30 jours avant la date de réalisation.

Dans le cas d'un pilote engagé par un constructeur, l'aval préalable et exprès du constructeur est requis pour cette opération.

## **DOTATIONS FINANCIERES**

### **Pilotes inscrits au Championnat de France des Rallyes 2012, Catégorie Promotion :**

Ils pourront bénéficier de dotations financières sous réserve du respect de remplir les conditions prévues par la réglementation.

## **DROIT A L'IMAGE DU PILOTE**

- (i) Le pilote consent, que la FFSA utilise son nom et/ou son image, ses témoignages, ses succès, ses titres, ses résultats obtenus lors des essais ou des courses en France ou à travers le monde par tous les moyens de communication.
- (ii) Le pilote consent également à ce que son nom puisse être utilisé par la FFSA en association avec sa propre image, et à ce que sa voix, son nom et son image puissent être enregistrés amplifiés et reproduits sur des films ou tout autre support.
- (iii) Le pilote accorde l'autorisation d'utiliser et notamment d'éditer tout ou partie desdits documents, dans la mesure où la FFSA le juge nécessaire, sans limitation de durée. Le pilote renonce à toute revendication liée à l'exploitation desdits documents, en particulier de nature financière.

Néanmoins, en ce qui concerne tout pilote embauché par un constructeur, la FFSA reconnaît expressément que ledit pilote a d'ores et déjà consenti les droits listés ci-dessus audit constructeur. En conséquence, la FFSA s'engage à consulter préalablement le constructeur concerné afin d'éviter tout risque d'incompatibilité entre l'utilisation des droits projetés par la FFSA et l'utilisation des mêmes droits, présente ou à venir, faite par ce constructeur.

## **RESILIATION – PENALITE FINANCIERE**

La FFSA pourra exclure de plein droit du Championnat de France des Rallyes ou du classement promotion le pilote en cas de manquement grave portant atteinte à la bonne image du Championnat de France des Rallyes.

En outre, tout manquement pourra faire l'objet d'une pénalité financière maximum de 1000 euros par manquement constaté, ce que le pilote reconnaît et accepte.

Fait à  
Le

Pour la FFSA

Le Pilote